



ANNEXE II

Cette annexe a pour objectif de préciser les modalités d'accompagnement des clients des distributeurs à savoir les professionnels (artisans, installateurs...).

Les entreprises ont toute latitude pour choisir la façon d'accompagner leurs clients professionnels.



Chaque adhérent mettra en avant les produits et solutions qu'il distribue auprès des professionnels et des ménages.







Les distributeurs s'engagent ainsi à :

Informier et sensibiliser
leurs clients dans le choix des bonnes solutions

Accompagner
jusqu'à former leurs clients pour répondre au mieux aux besoins des ménages et des entreprises et savoir leur proposer des produits et solutions adéquats et économes en énergie leur permettant de les engager dans une démarche de sobriété énergétique

Par ailleurs, les distributeurs accompagneront leurs clients professionnels dans le cadre de sessions d'information spécifiques et adaptées. Cet accompagnement pourra être notamment effectué par le référent à la sobriété énergétique.

Pour assurer un accompagnement et une information qualitatifs, il est recommandé aux distributeurs les étapes suivantes :

-  Analyser les besoins de ses clients
-  Concevoir des actions adaptées au regard des profils de ses clients
-  Développer les outils, supports nécessaires
-  Réaliser concrètement des actions
-  Evaluer les actions de formation et d'accompagnement
-  Challenger son mode opératoire

De plus, il est important de souligner, que l'une des fédérations adhérentes de GEOD, « COEDIS », participe au comité de pilotage du Programme PRI-INNO-58 « OSCAR » (Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation) et s'est engagé à :

- ✚ Promouvoir auprès de ses membres le Programme ;
- ✚ Participer à la construction des missions du RAR (Référénts Aide à la Rénovation) et à l'identification des personnes susceptibles de devenir RAR au sein de son réseau ;
- ✚ Faciliter la mise en relation entre le Programme et ses membres susceptibles de donner accès aux RAR qui seront formés ;
- ✚ Collaborer avec le Programme afin d'identifier toutes les actions permettant d'accélérer l'appropriation du dispositif CEE par les artisans ;
- ✚ Assurer la communication et le déploiement de la page faisant le lien vers la plateforme du Programme OSCAR ;
- ✚ Faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain et proposer des orientations stratégiques pour le Programme dans le cadre du Comité de pilotage

Enfin, la proposition de simplification du dispositif des CEE, portée par COEDIS et IGNES (syndicat des industriels proposant des solutions électriques et numériques), qui consiste à valoriser les travaux performants de faibles montants et générant de faibles primes CEE en exploitant la position centrale des distributeurs dans la chaîne des acteurs a été ajoutée dans le programme OSCAR.

Dans cet axe, une plateforme Internet et un module expérimental visant à dématérialiser et simplifier la gestion administrative de dossiers de demande de CEE seront développés.

